



# A.G.E.M.A.R. ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME

1, rue de la Poste - B.P. 26 - 97821 LE PORT CEDEX  
Tél. : 0262 42 00 61 - Fax : 0262 43 50 88

SIRET N° 399 519 396 00010 - N° URSSAF 319210 - CODE APE 8559 B - Compte CEPAC IBAN : FR76 1131 5000 0108 0151 4778 639

LA REUNION

## CAPITAINE 500

Cette formation vise à former le/la stagiaire aux tâches qu'il/elle devra accomplir dans l'exercice de son futur métier de Capitaine : commander tous types de navires de commerce de jauge brute inférieure à 500 allant à plus de 200 milles des côtes ou sur navires de plaisance de jauge brute inférieure à 200 allant à 60 milles des côtes au plus Suivant les référentiels \*Arrêté du 30 octobre 2015, modifié, relatif à la délivrance du brevet de chef de quart 500 et du brevet de capitaine 500

	Effectif par session : <b>6 mini – 8 maxi</b>	<b>Formation présentielle</b> Pas accès handicapé	Durée : <b>350 h + 6h30 examens</b>
<b>Tarif :</b>	<b>S'informer auprès du secrétariat</b> <b>0262 42 00 61</b> <b><a href="mailto:fc.eamr@gmail.com">fc.eamr@gmail.com</a></b>		
<b>Profil :</b>	<b>Toute candidat marin (demandeur d'emploi, salarié) titulaire du capitaine 200 ou capitaine 200 voile ou capitaine 200 pêche</b>		
<b>Prérequis :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Avoir 20 ans au jour d'entrée en formation</li><li>- Certificat médical valide certifié par le médecin des gens de mer</li><li>- Être titulaire soit du brevet capitaine 200 valide soit du brevet de capitaine 200 yacht, voile ou pêche soit du brevet lieutenant de pêche soit attestation moins de 5 ans mentionnant l'obtention des modules « conduite du navire » et technique du navire » ou du module « environnement du navire »</li><li>- Être titulaire d'un CFBS valide</li><li>- En cas d'handicap, ce sera au médecin des gens de mer de valider le candidat. En cas de refus, ce dernier peut se renseigner auprès de MDPH et/ou de l'assistante sociale des marins pour connaître les opportunités possibles.</li></ul>		
<b>Débouchés :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ce certificat permet d'exercer le métier de Capitaine 500 aux fonctions d'appui au pont sur des navires de commerce, de plaisance ou de pêche.</li><li>- Le brevet de Capitaine 500 permet d'accéder à la formation de CAPITAINE 500 yacht</li></ul>		



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

**Programme :** défini à l'Annexe II et annexe III (modifiées) de l'arrêté modifié du 30 octobre 2015, fixant le programme de formation et les conditions d'obtention des modules conduisant à la délivrance du diplôme de Capitaine 500.

### Objectifs :

Les compétences attendues après cette formation sont les suivantes :

- **Connaître les techniques de navigation** pour s'éloigner jusqu'à 200 milles des côtes
- **Connaître** les questions relatives **à l'exploitation commerciale du navire et à sa stabilité** pour charger le navire correctement et à lui assurer un bon état de navigabilité
- **Être capable d'assurer la sécurité du navire et des passagers en tout circonstance**
- Posséder une bonne **maitrise de la langue anglaise courante et technique**
- **Connaître les bases du droit et de l'économie maritimes** afin de pouvoir représenter l'armateur auprès des interlocuteurs portuaires
- Être en mesure de **respecter la réglementation** visant la protection du milieu marin

### Contenu :

<b>FORMATION MODULAIRE</b>		
Matières	Cours	Formation pratique
<b>Module P1-2 Navigation</b>		
Navigation	20 h	20 h
Stage Radar		30 h
Météorologie	10 h	
Règles de barre	10 h	
Tenue du quart	10 h	
Anglais SMCP et technique	15 h	15 h
<i>Total module P1-2 Navigation</i>		<b>130 h</b>
<b>Module P2-2 Manutention et arrimage de la cargaison, contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord</b>		
Description et construction	15 h	
Stabilité	60 h	
Entretien et Réparation	15 h	
Sécurité	30 h	
Arrimage et Manutention	15 h	
<i>Total module P2-2 Manutention et Arrimage</i>		<b>135 h</b>



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

<b>Module NP-2 Module National Pont</b>		
Gestion	40 h	
Environnement professionnel	40 h	
	<i>Total module NP-National Pont</i>	<b>80 h</b>
	<i>Epreuves finales écrites</i>	<b>5 h</b>
<b>Total formation CAPITAINE 500 (hors épreuves finales orales)</b>		<b>350 h</b>

### Exécution :

#### Intervenants :

- Référent pédagogique et handicap : M. Sami OUADRANI
- Intervenants(es) divers, tous(tes) qualifiés(ées) et/ou experts(es) dans leur(s) domaine(s) de compétences en lien avec les matières enseignées.

#### Moyens pédagogiques :

- Formations dispensées en centre, en présentiel et dans différentes salles et lieux selon les besoins respectifs des modules (salle standard équipée de tableau, paperboard et PC pour les cours théoriques, pour la pratique : bâtiment-feu pour les exercices de lutte incendie [FBLI], Centre de survie et milieu marin (pleine mer) pour les exercices techniques de survie [TIS], simulateur radio Station SGM (CGO), ateliers machines, ateliers électricité).
- Les équipements de protection feu, combinaisons d'immersion sont fournis durant la formation.
- Matériels pédagogiques en location pour les stagiaires

#### Évaluations :

L'évaluation nécessaire à l'acquisition des modules conduisant à la délivrance du certificat de Capitaine 500 est constituée de plusieurs épreuves conformément au tableau ci-dessous :

<b>Matières</b>	<b>Coeff</b>	<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Durée</b>
<b>Module P1-2 Navigation</b>			
Navigation / Météorologie / Tenue du quart	1	Une épreuve finale écrite	1h30
Règles de barre, feux balisage, signaux	1	Une épreuve finale orale	-
Stage RADAR	1	Une épreuve pratique en cours de formation	-
Anglais	1	Une épreuve finale orale	-
Carte marine	1	Une épreuve pratique sous la forme d'une	1h30



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

		séance d'évaluation en fin de formation	
<b>Module P2-2 Manutention, Arrimage de la cargaison, contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord</b>			
Description et construction/ Entretien et Réparation/ Sécurité/ Arrimage et Manutention	1	Une épreuve écrite en cours de formation	-
Stabilité	1	Une épreuve finale écrite	1h30
<b>Module NP-2 Module National Pont</b>			
Gestion/ Environnement réglementaire	1	Une épreuve finale en cours de formation	-
Rapport de mer	1	Une épreuve finale écrite	2 h00
		<b>TOTAL EXAMENS</b>	<b>6 H 30</b>

La note obtenue au module est constituée par la moyenne arithmétique des notes obtenues aux épreuves constituant le module.

Les épreuves sont notées de 0 à 20.

**Sont éliminatoires :**

- Une note égale à zéro à l'une des épreuves du module
- Une note inférieure à 10 à l'épreuve « Règles de barre, feux balisage, signaux »

**Modalité d'obtention**

**L'obtention du diplôme est conditionnée par la validation de la totalité des modules.**

Délivrance d'une attestation par module avec les notes obtenues.

Ces attestations sont à enregistrer auprès des Affaires Maritimes de La Réunion pour obtenir un diplôme.

**Durée de validité**

**Le brevet CAPITAINE 500 est soumis à une revalidation quinquennale sous condition de temps de navigation nécessaire (à vérifier auprès de Affaires Maritimes).**

**Délivrance du titre :**

**Le brevet de CAPITAINE 500 est délivré à tout(e) candidat(e) justifiant :**

- de l'ensemble des attestations de succès aux modules CAPITAINE 500,
- justifiant de 12 mois de navigation à minima,
- titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité
- titulaire CFBS valide, MEDICAL 2 valide, CGO valide, QALI valide, CAEERS valide



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.